

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 83

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELÈ BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté : rectification budgétaire du nombre de postes cofinancés sur l'insertion par l'activité économique.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°59 de la Commission permanente du 18 octobre 2019, le Département a voté un financement global de 42 000 € pour deux chantiers d'insertion (ACI) au titre de leur action d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE).

Ce montant était réparti comme suit :

- 21 000 € à l'association Ameli Provence pour le recrutement de 6 bénéficiaires du RSA (BRSA) en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) sur l'ACI « légumerie » (soit 3 500 €x 6 BRSA) ;
- 21 000 € à l'association les chantiers du Pays de Martigues pour le recrutement de 6 BRSA en CDDI sur l'ACI « ressource » (soit 3 500 €x 6 BRSA).

Sur le total des 12 postes de BRSA financés, le nombre de postes cofinancés à 50 % par l'Etat dans le cadre du plan pauvreté, a été estimé par erreur à 9 postes soit 15 750 €, au lieu de la totalité des 12 postes, soit 21 000 €

Le présent rapport propose donc de rectifier l'inscription des crédits de ces deux chantiers d'insertion au titre du plan pauvreté, soit un financement global de 42 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

